PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON COMMUNE

MISE A JOUR N°9
2024

MONTANAY

ANNEXE
C.4.3.1 – Périmètres reportés



GRANDLYON la métropole

Agence d'Urbanisme aire métropolitaine Lyonnaise

C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés

(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)

Montanay

1 Périmètres de secteurs sauvegardés

- Néant

2 Périmètres de zones d'aménagement concerté (Z.A.C.)

- Néant

3 Périmètres de programmes d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)

- Néant

4 Périmètres dits "périmètres d'études"

- Néant

5 Périmètres de droit de préemption urbain (D.P.U.) renforcé

- Néant

6 Périmètres de zones de préemption dans les espaces naturels sensibles (E.N.S.)

- Néant

7 Projet Urbain Partenarial (P.U.P.)

- Néant

8 Protections des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (P.E.N.A.P.)

- Secteur « Franc lyonnais », approuvé par délibération du Conseil Général du Rhône en date du 14 février 2014, et confirmant sa dénomination par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 11 mars 2024.

9 Réseaux de chaleur urbains

- Néant

10 Secteurs d'Information sur les Sols (S.I.S.)

- Néant

11 Périmètres des biens inscrits au patrimoine mondial (UNESCO)

- Néant